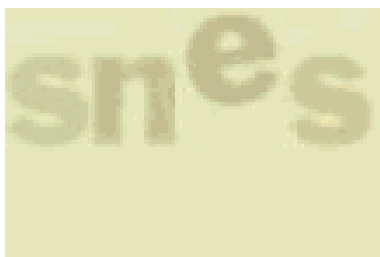


<https://www.dijon.snes.edu/spip/spip.php?article5386>



Stage syndical CPE le jeudi 16 novembre

- SNES académique de Dijon - S3 - Dossiers académiques - Vie du SNES - Formation syndicale -



Date de mise en ligne : vendredi 29 septembre 2017

Copyright © SNES Dijon - Tous droits réservés

L'histoire du métier retiendra que les cinq dernières années auront marqué des évolutions importantes pour les CPE et que l'action menée par le SNES-FSU a été décisive. Il s'agissait de mettre un terme à plus de dix ans de dérives « managériales ». L'engagement du SNES-FSU pour faire évoluer le référentiel de compétences de 2013 et actualiser la circulaire de missions parue en août 2015 a conforté la reconnaissance des fondamentaux éducatifs du métier. Cette même détermination a permis lors des récentes discussions sur l'évaluation de limiter la part trop importante laissée au chef d'établissement. Mais l'action à mener pour une meilleure adéquation entre métier prescrit et métier réel, pour un CPE concepteur de son activité reste plus que jamais d'actualité en cette période lourde d'incertitudes. Le SNES-FSU, fidèle à ses habitudes d'échanges avec la profession, propose à tous les CPE de l'académie de venir débattre des perspectives du métier à l'occasion d'un stage syndical ouvert à toutes et à tous, le jeudi 16 novembre 2017.

Le stage se déroulera à Dijon, dans les locaux du SNES FSU, 6 allée Cardinal de Givry. Il sera animé par Romain Morlat, pour le secrétariat académique et Olivier Raluy, secrétaire national de catégorie du SNES-FSU, commissaire paritaire national, avec l'aide de David Bouchoux et Philippe Casaburo, commissaires paritaires académiques.

Par ailleurs, Régis Rémy sera également présent. Régis Rémy publie « CPE - Repères pour une histoire 1945-1993 » (éditions l'Harmattan) qui interroge le processus de construction du métier de CPE et ses principaux acteurs, à travers une documentation en grande partie inédite. Ce travail éclaire l'actualité du métier et Régis Rémy en fera la présentation lors du stage académique.

[1]

[1]

Comment s'inscrire au stage syndical ?

C'est très simple, deux étapes suffisent :

1) Il vous suffit d'utiliser le document joint (modèle de demande d'autorisation d'absence-30-11-2017)

et de le faire parvenir à votre chef d'établissement d'exercice ou de rattachement (TZR) au moins un mois avant la date du stage, soit le 30 octobre. Néanmoins, il convient d'envoyer la demande, qui est de droit, avant le vendredi 20 octobre. Ne soyez pas inquiet si vous n'obtenez pas rapidement de réponse du rectorat.

2) Il faut également prévenir la section *académique*

très rapidement afin que nous puissions prendre en compte toutes les inscriptions et préparer l'accueil au cours de cette journée. Un mail de confirmation sera envoyé à tous les participants au moins une semaine avant le stage.